

Communiqué de presse

Montreuil, le 23 novembre 2022

Principaux indicateurs mensuels Urssaf à fin octobre 2022

En octobre 2022, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) diminue de 4,9 %, après + 0,3 % au mois de septembre 2022 et + 7,9 % en août 2022, portant à + 2,9 % l'évolution sur trois mois. La baisse d'octobre est au moins en partie liée à des effets calendaires*. Les déclarations d'embauche de plus d'un mois sont stables sur un an (+ 0,1 %) et progressent de 10,3 % par rapport à février 2020, dernier point avant la crise.

La baisse des déclarations d'embauche enregistrée en octobre 2022 s'explique par les diminutions des embauches en CDD de plus d'un mois (- 7,5 %) et de celles en CDI (- 2,4 %). Sur trois mois, les premières sont stables (- 0,2 %), tandis que les secondes augmentent de 5,9 %. Par rapport à février 2020, les évolutions sont respectivement de + 5,8 % et + 14,8 %. Dans l'industrie, les déclarations d'embauche de plus d'un mois diminuent de 4,0 % en octobre 2022 mais augmentent de 6,3 % sur un an. Par rapport à février 2020, l'évolution est de + 14,8 %.

Au troisième trimestre 2022, la masse salariale soumise à cotisations sociales (assiette déplafonnée) du secteur privé croît de 1,2 %**, après une hausse de 1,6 % le trimestre précédent. Elle augmente de 6,8 % sur un an et dépasse désormais de 11,0 % son niveau du quatrième trimestre 2019.

En septembre 2022, la masse salariale soumise à cotisations sociales du secteur privé augmente de 7,1 % sur un an, comme le mois précédent. Depuis plusieurs mois, la dynamique de la masse salariale est portée par le niveau élevé de l'inflation qui a induit plusieurs revalorisations du smic au cours de l'année. Ces évolutions ont également des conséquences sur les négociations salariales dans certaines entreprises ou branches se traduisant par des hausses de l'ensemble des salaires.

Sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus, la crise économique et les mesures de report des cotisations mises en place par les pouvoirs publics pèsent encore sur les taux d'impayés des cotisations malgré les fortes baisses observées sur un an en lien avec la nette amélioration enregistrée au second semestre 2021 ; par exemple, le taux mesuré en fin de mois de l'échéance (1,11 %) diminue de 0,62 point sur un an mais dépasse encore d'environ 0,3 pt son niveau d'avant crise. Les taux d'impayés sont relativement stables depuis début 2022 en dépit des fluctuations de court terme.

Au troisième trimestre 2022, le nombre de procédures collectives augmente nettement pour le troisième trimestre consécutif. Leur niveau reste toutefois sensiblement inférieur à celui qui prévalait avant la crise.

(*) Les déclarations d'embauche connaissent des pics en début de mois ainsi que les lundis. La distribution des lundis dans le mois joue donc un rôle sur la répartition des embauches. Le mois d'octobre se terminant un lundi précédant un jour férié, une partie des embauches qui auraient eu lieu un lundi « normal » a probablement été déportée après le 1er novembre.

(**) Estimation précoce.

Contact presse : contact.presse@acoss.fr

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,35 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 595,5 milliards d'euros encaissés auprès de 10,68 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.